



COMITÉ DIRECTEUR LANA

Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2017
Villeneuve-d'Ornon, complexe de l'Espace d'Ornon

Présents (25) : Daniel Arcuset, Président

Nadia Bali-Abdou, Yoan Cabirol, Christian Charpentier, Georges Couteau, Hélène Denéchau, Jacqueline Dolosor, Nicole Duclos, Samuel Edimo Madiba, Éric Fradin, Patrick Gaumondie, Marilyn Georgel, Marie-Anne Gorichon-Dias, Françoise Jeante, Joël Jollit, Maïté Lafourcade, Nicole Lassignardie, Antoine Lavabre, Martine Laval, Alain Magne, Gérard Pajot, Éric Raul, Jean-Pierre Rouquier, Daniel Viaud, Yves Vignau

Excusés (5) : Marie-Claude Durranc (*pouvoir à Martine Laval*), Philippe Lafourcade (*pouvoir à Maïté Lafourcade*), René Meyer (*pouvoir à Christian Charpentier*), Martine Prévost (*pouvoir à Patrick Gaumondie*), Pierre-Yves Viallard (*pouvoir à Éric Fradin*)

Absent (1) : Jean-Marie Balaire

Invités présents (4) : Hélène Haslay (Présidente Commission Régionale de Marche), Alain Limouzin (Président Commission Régionale de l'Athlétisme Masters), Richard Nathalie (Présidente Comité Départemental 47), Frédéric Taillard (CTS)

Invités excusés : Alain Devaux (Président Comité Départemental 86), Alain Gouguet (Président Comité Départemental 17), Pascal Simandoux (Président Comité Départemental 19), Francis Eyheramouno (Président Commission Régionale des Jeunes), Yves Orlianges (Président Commission Régionale des Finances ; Président Comité Départemental 23), Sébastien Peyen (Président Commission Handisport et Sport Adapté), Alain Rinjonneau (Président Commission Régionale des Courses Hors Stade)

Début de la séance (14h10) ; Fin de la séance (18h40)

1- INTERVENTION DU PRÉSIDENT

1.1- RENCONTRE INDIVIDUELLE DU PRÉSIDENT LIGUE AVEC CHAQUE SALARIÉ LANA

Accompagné par le Trésorier Général Jean-Pierre Rouquier début février pour ceux du siège LANA, les 15 et 16 février pour ceux des sites à Limoges et Poitiers, en présences respectives des vice-Présidents délégués Patrick Gaumondie, Éric Raul et des vice-Présidents chargés des territoires concernés Alain Magne et Joël Jollit, pour travaux de présentation et de concertation sur leurs contrats de travail et fiches de postes ; la quasi totalité des avenants et contrats de travail ont été signés depuis. *(NB hors PV : tous ont été signés au 13/03)*

1.2- RENCONTRE AVEC TOUT OU PARTIE DE L'ÉQUIPE DES CTS

À plusieurs reprises pour travaux sur le fonctionnement de la DTR, sur la répartition des missions, sur les actions du PAT (techniques - formations), sur le budget du PAT.

1.3- PRÉSENCE SUR LES COMPÉTITIONS DEPUIS LE 4 FÉVRIER

À ce propos, le Président remercie toutes les personnes qui ont œuvré cet hiver et notamment les organisateurs des compétitions déplacées en urgence des 4 et 5 février aux 11 et 12 février pour causes météorologiques (lancers longs à Villeneuve-sur-Lot au lieu de Libourne et ½ finales des Championnats de France de cross-country à Cognac).

1.4- CHAMPIONNATS DE FRANCE

Bons résultats, tant aux Championnats de France Elite en salle qu'au Championnat de France des lancers longs. Bonne prestation globale sur l'ensemble des championnats malgré quelques faiblesses çà et là (cf. Statistiques des résultats de ces championnats sur le site FFA).

1.5- CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE EN SALLE

Le Président transmet ses remerciements et ceux du Président de la Fédération à tous les bénévoles et au Jury pour l'excellent déroulement de ces Championnats. Il remercie tout particulièrement l'équipe du Comité d'organisation pilotée par Éric Fradin et René Meyer pour l'excellent travail réalisé et la réussite de ces championnats.

Il donne la parole à Éric Fradin pour un premier bilan.

Celui-ci précise qu'un débriefing est prévu avec la Fédération jeudi prochain 16 mars, au cours duquel il fera part de quelques dysfonctionnements (dont « au niveau de la Fédération »). Pour lui aussi, globalement « tout s'est bien passé ».

1.6- POINT SUR LES LICENCES

Au 7 mars 2017, la LANA comptait 27 670 licenciés contre 25 945 au 7 mars 2016 et 26 664 au 31 août 2016 ! Soit une hausse de 6,65% (en tête des ligues métropolitaines) pour une moyenne nationale de 1,83% (DOM-TOM compris).

2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 4 FÉVRIER 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3- APPROBATION DE LA CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2017

Afin de faciliter les échanges, le document de travail servant de base à la discussion est celui proposé, sur la base du document d'origine et des travaux du comité directeur du 4 février, par Marie-Anne Gorichon-Dias pour une meilleure lisibilité de présentation.

Document qui a d'ailleurs été envoyé préalablement à tous les membres siégeant aux réunions du comité directeur, accompagné des conclusions ou remarques consécutives aux travaux de la Commission Régionale des Finances.

3.1- TAUX D'INDEMNISATION

- Au point A de la circulaire, ajouter pour le calcul des frais kilométriques que le référent si besoin sera « Mappy » ou « Via Michelin » (option : le plus rapide avec péage).
- Point B : une discussion s'engage pour préciser la notion de « jury désigné ». Il est convenu que sera préféré l'intitulé « jury (effectivement) convoqué » se composant des juges arbitres, des officiels Logica gestion de compétitions, des officiels chrono électrique, des chefs de plateaux, du responsable de l'animation, du responsable matériel.

Ce jury sera convoqué par la CSO LANA en relation avec la COT LANA pour toutes les compétitions LANA et par les référents territoriaux concernés pour les compétitions de territoires.

Éric Fradin souhaiterait, au nom de la Commission Régionale des Finances, qu'il n'y ait pas de différence d'indemnisation entre les juges de qualifications différentes (fédéraux, régionaux, départementaux).

S'ensuit une longue discussion à l'issue de laquelle le Président Daniel Arcuset met au vote, au regard de ce qui peut ressortir du débat, la proposition suivante :

Membres du Jury convoqués par la CSO	Juges régionaux Juges fédéraux Juges départementaux	Juges compétitions Masters
15€ + 0.26€/km	10 € /journée 5€ la demi-journée	5€ la demi-journée

Résultats du vote : Pour 9 Contre 15 Abstentions 6

Proposition non validée

Quelle proposition alors faites-vous ? demande Daniel Arcuset.

Joël Jollit explique que dans l'ex ligue de Poitou-Charentes, les juges (régionaux et fédéraux) étaient indemnisés en fin d'année en fonction du nombre de présences sur les compétitions (2 tarifs : si 6 compétitions 85€, si 9 compétitions et plus 110€).

Rien ne ressortant à l'issue de cette intervention, le Président indique que, pour l'instant, il n'y aura donc pas d'indemnité au jury actée. Une nouvelle proposition sera à formuler par la Commission Régionale des Finances au bureau et proposée lors du prochain comité directeur.

- Point C : le Président demande aux membres de se prononcer sur le forfait d'aide à attribuer aux clubs par officiel présent lors des championnats LANA et territoriaux. La circulaire indique une proposition de 0.09€/km/juge.

Résultats du vote : Pour 15 Contre 5 Abstentions 11

Proposition validée

- Point D : **accord unanime** de tous les membres présents pour les montants suivants
 - o Forfait hébergement par nuitée (chambre + petit déjeuner) : **70€**
 - o Forfait restauration par repas : **16€**
- Point E : sur proposition de Jean-Pierre Rouquier *Trésorier Général*, il est décidé de porter le prix de la bouteille d'eau par juge à **1€** (au lieu de 1.50€).

Proposition D et E validées à l'unanimité

3.2- LICENCES (SAISON 2016/2017)

Pas de remarques.

Le Président rappelle au comité directeur que pour la prochaine saison 2017/2018, les « parts » licences LANA et des comités départementaux devront être connues au plus tard fin mai, ainsi que les montants des cotisations d'affiliation ou de ré-affiliation avant le 10 mai (bureau LANA le 15 mai et CD LANA le 27 mai).

3.3- STAGES ATHLÈTES ET FORMATIONS DIPLÔMANTES

- Points A et B : rien à changer.
- Point C : préciser que seuls les détenteurs du BE, du CQP **et** d'une carte professionnelle pourront être intervenants sur les stages techniques et de formation contre rémunération avec une déclaration d'embauche LANA.
Pour les autres indemnités : sur justificatifs de frais (surcoût déplacement/tarif fiscal - frais divers dont d'équipements).
- Point D : frais d'inscription en SSE et frais de séjour en CER ou Pôles.
Frédéric Taillard *CTS* précise que les cadres techniques ont établi le budget du PAT en prenant la base de 120€/athlète pour les droits d'inscription des athlètes aux PER ou CER des ex ligues Poitou-Charentes et Aquitaine, et la gratuité 2017 pour ceux de l'ex ligue Limousin (mesure transitoire qu'il faudra réexaminer selon le résultat du budget réalisé.)

3.4- COMPÉTITIONS

3.4.1- ENGAGEMENTS INDIVIDUELS POUR LES CHAMPIONNATS DE TERRITOIRES ET LES CHAMPIONNATS LANA

		<i>Sur place</i>
Athlète LANA	Gratuit	20€
Athlète hors LANA	10€	30€

Engagements individuels (compétitions en salle) : lorsque les championnats LANA et de Territoires auront lieu à la même date qu'une compétition à Nantes (pour les athlètes de Poitou-Charentes) ou à Aubière (pour les athlètes du Limousin), les droits d'inscription éventuels seront pris en charge par la LANA. **Accord du Comité Directeur.**

3.4.2- PÉNALITÉS

- Assemblée générale LANA : absence ou non-représentation : 50€ + 1€ par licencié du club
 - o Effet immédiat dès l'AG du 1^{er} avril 2017. **Accord du Comité Directeur.**

- Championnats LANA ou des territoires : manque d'officiels

Antoine Lavabre souhaiterait que chaque territoire garde toute latitude sur l'exigence ou non des pénalités.

Jean-Pierre Rouquier est en désaccord avec cette proposition car difficile à traiter par la comptabilité qui effectue un travail systématique et non en fonction de règles particulières à chaque territoire.

Le Président en convient mais précise que, si des pénalités sont infligées dans les territoires, alors elles devront être du montant fixé par la LANA.

Éric Fradin, au nom de la Commission Régionale des Finances, demande à ce que l'on supprime la règle du joker qui est compliquée à gérer. **Accord du Comité Directeur.**

Manque d'officiels	30€/officiel manquant et par jour de compétition
--------------------	--

Rappel du Président : les pénalités ne doivent pas être un « moyen » d'augmenter les fonds propres de la LANA, mais sans officiel, pas de compétition possible. Le but des pénalités doit avoir un effet dissuasif et une incitation pour les clubs à entreprendre une politique de formation d'officiels.

Accord du Comité Directeur sur le montant de la pénalité avec une clause d'application suivante : en fin d'année (N), on informe les clubs concernés de la somme de leur montant cumulé des pénalités sur la saison avec une demande de mise en place d'un plan de formation diplômante de juges. Si l'année suivante (N+1), le club a entrepris un cursus de formation avec inscription effective à une session d'examen d'officiels régionaux et de réussite à ceux-ci, les pénalités de l'année N ne seront pas appliquées. Dans le cas contraire elles le seront de manière différée courant année N+1. Le contrôle sera effectué par la COT et la CRF pour transmission de leurs propositions au Trésorier Général.

- Championnats individuels

Demande de qualification exceptionnelle pour un championnat LANA ou des territoires	25€/athlète
Non-participation après confirmation d'engagement	10€/athlète

* prélevé sur le compte SI-FFA du club si la performance réalisée le jour de l'épreuve est inférieure au niveau requis

** sauf si certificat médical fourni dans les 8 jours qui suivent la date de la compétition

Gérard Pajot fait remarquer que pour les championnats LANA, la CSO a décidé, du fait du mode de qualification, qu'il n'y aurait pas d'engagement possible sur place.

Éric Fradin et Martine Laval suggèrent, malgré tout, que la CSO puisse gérer l'exception le jour J.

Marie-Anne Gorichon-Dias ne s'y oppose pas mais demande que les « exceptions soient comptabilisées de manière à vérifier que l'exception reste bien une exception ! ». **Accord à l'unanimité.**

- Championnats par équipes : pas de modification
- Droits d'appel : pas de modification

3.5- LOCATION DE MATÉRIEL (ANNEXE 1)

Yoan Cabirol propose d'ajouter à la liste de matériel à louer le minibus du Limousin, au tarif de 0.05€ par kilomètre parcouru et par athlète transporté. **Accord à l'unanimité.**

Le Président indique qu'une fois les modifications effectuées, la nouvelle circulaire financière 2017 sera, après visa par la CR des Finances, envoyée à tous avec le PV de réunion puis mise en ligne sur le site LANA.

4- APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL

4.1- PLAN D' ACTIONS TECHNIQUES (PAT)

Le Président demande à Frédéric Taillard d'expliquer comment l'équipe de CTS a travaillé pour la construction du PAT (les documents sont en possession des personnes présentes y compris le budget détaillé 2017).

Concernant le match inter-ligues Cadets, Joël Jollit annonce que pour le grand Ouest, un match est prévu à Vannes le 8 juillet 2017.

Les CTS ont opté, pour cette année, de laisser en suspens le match inter-ligues, du fait des frais engagés et du défaut d'information parvenue à ce sujet depuis le dernier comité directeur.

Il évoque la possibilité d'en organiser un dans le grand Sud Ouest.

Gérard Pajot précise que la politique sportive de la ligue est définie en bureau + comité directeur, avec ensuite aide des CTS et que ce n'est pas aux CTS de prendre ce genre de décision.

Les membres du CD reconnaissent l'importance de ce genre de rencontre pour les jeunes et regrettent l'absence de la LANA dans une telle confrontation.

Pour l'instant il n'y a rien donc de prévu pour cette année.

Le Président précise que si cette année il n'y a pas de match inter-ligues Cadets, il faudra en prévoir un l'année prochaine, et que s'il reste une possibilité pour cette année ce serait toujours possible même si pas prévu budgétairement, le comité directeur ayant faculté de décider de cela et d'en rendre compte à l'assemblée générale 2018.

Il note aussi que Le PAT intègre le budget nécessaire au déplacement pour la compétition internationale de marche du 15 mai 2017 à Casablanca, l'achat des 8 tablettes (pour la CSO et la COT), et le financement d'un challenge d'un circuit de meetings en territoire Limousin-Périgord.

Il porte à l'attention des membres du comité directeur que la ligue investira sur ses ressources propres au budget prévisionnel du PAT la somme totale de 102 832 € !

4.2- BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel 2017 présenté (qui a été envoyé préalablement aux membres du CD) est celui qui a été élaboré pour la demande de subvention à la Région fin décembre 2016.

Jean-Pierre Rouquier *Trésorier Général* rappelle donc que ce budget prévisionnel a été « monté » avec les éléments qu'il avait alors en sa possession de la part des trois « ex ligues » (et seulement ceux là) début décembre et que les montants ne sont donc que l'agrégation des montants et des informations communiquées des trois ex ligues.

Puis il répond à chacune des questions ou demandes d'informations ou de précisions de la Commission Régionale des Finances (transmises à l'avance) représentée par Éric Fradin, et en particulier (*cf. document joint en annexe complet*) :

- Ce budget s'inscrit dans la prolongation des actions déclinées dans le plan de développement de la politique fédérale (2013-2017) et par le projet associatif du traité de fusion LANA.
- À l'étonnement de la Commission Régionale des Finances sur une augmentation de demande de subvention de 26%, il affirme avoir travaillé avec les « chiffres » qu'il avait reçus à cette époque de fin 2016. Il regrette d'ailleurs et marque son étonnement de ne pas avoir des informations que semble avoir la CR des Finances...
- À noter que l'ex ligue du Limousin avait obtenu, en 2016, 20 300€ pour le développement des courses hors stade de l'ancienne Région (dotation globale répartie ensuite sur les courses). Il n'y a aucune garantie à ce jour sur ce point pour 2017 ; il faudra donc que le territoire Limousin-Périgord prévienne ses clubs organisateurs de cette incertitude et qu'ils doivent faire une demande d'aide directement à la Région.

Alain Magne propose de s'occuper de donner l'information aux clubs organisateurs du Limousin. *Accord du comité Directeur.*

Patrick Gaumondie demande, dans ce contexte difficile et complexe de déclinaison de la fusion de trois régions en une, que les deux vice-Présidents délégués puissent assister aux éventuels prochains rendez-vous avec les instances régionales aux côtés du Président, pour qu'ils puissent apporter un éclairage sur les pratiques des anciennes régions Limousin et Poitou-Charentes.

Un éventuel budget alloué aux différentes commissions n'apparaît pas de manière explicite dans le budget prévisionnel. Normal puisque que les commissions n'étaient pas installées au moment du montage du budget prévisionnel et qu'elles n'ont de toute façon pas actuellement le recul de fonctionnement pour cela puisqu'installées le 9 janvier par le bureau exécutif.

Éric Raul regrette cet état de fait en notant que les commissions n'ont pas de marche de manœuvre financière. On ne peut que les encourager à préparer le chiffrage de leurs projets lors de la tenue de leurs prochaines réunions pour les présenter lors des futures réunions de CD ou de bureau.

Patrick Gaumondie note qu'il serait souhaitable de préparer un budget « plus ajusté, plus proche de la réalité » à présenter lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril.

Jean-Pierre Rouquier le souhaite également et précise d'ailleurs que ce sera le cas pour la préparation du dossier de demande de subvention du CNDS mais que cela ne pourra se faire, de part la charge de travail, aussi rapidement que souhaité. « Nous avons géré l'urgence en décembre, cela ne me plaît guère mais nous n'avions pas le choix ». Lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril, nous présenterons ce budget prévisionnel plus des additifs éventuels et si nous sommes en mesure de pouvoir le faire objectivement avec tous les éléments nécessaires des 3 ex ligues.

Additifs qui seraient bien évidemment alors envoyés aux clubs en « amont » de l'AG conclut le Président à ce sujet.

Le Président fait procéder au vote du budget présenté pour transmission aux membres de l'AG du 1^{er} avril.

Budget prévisionnel adopté à l'unanimité des 14 suffrages exprimés
par 14 voix « Pour » (Abstentions : 16)

5- ÉPREUVES D'ENCADREMENT LANA AU DÉCASTAR (16 ET 17 SEPTEMBRE 2017)

Un quadrathlon MM/MF (épreuves à déterminer par la LANA) et une course à l'australienne seront organisés lors du Décastar. La Ligue a été sollicitée à cet effet par l'ADEM.

Une réponse favorable a été donnée à l'ADEM par le Président avec le souhait que les jeunes retenus soient représentatifs de la LANA.

Martine Laval précise que l'ADEM souhaite que ce soit la LANA qui s'occupe de la sélection et assure le suivi de ces jeunes durant tout le week-end.

À noter que l'ADEM ne prendra pas en charge l'hébergement des athlètes concernés.

Une réunion aura lieu le 8 avril à l'ADEM à ce sujet. L'ADEM souhaiterait que les référents de ces deux événements (course à l'australienne et quadrathlon) soient présents à cette réunion.

Cette information sera transmise à l'ETR par Frédéric Taillard.

6- PROPOSITION DE LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril, il sera proposé la nomination d'un commissaire aux comptes (issu du même cabinet que la commissaire aux comptes du Comité Départemental 33) : M. Patrice Hiriberry du Cabinet HCA Experts.

Le Président l'a reçu cette semaine avec le Trésorier Général pendant deux heures.

Le temps de travail nécessaire a été évalué à 60 heures (facturées à 100€/h) ; contrat de 6 ans.

Le Président rappelle qu'il a tenu à ce que les statuts LANA prévoient cette clause de nomination (article 15.1) alors que les textes n'en faisaient pas une obligation pour la LANA. Préférable à une commission de bénévoles de vérification des comptes.

7- INFORMATION SUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS À VENIR

7.1- CONSEIL RÉGIONAL

Pour le haut niveau, le Conseil Régional a demandé la liste des athlètes inscrits sur les listes ministérielles et sur les pôles pour l'octroi d'aides personnalisées. Réalisé dans les délais requis. Remerciements aux CTS.

7.2- CNDS

Une réunion d'information a eu lieu le 8 mars 2017. Le Trésorier Général y a représenté la Ligue.

8- AFFAIRES SPORTIVES

En préambule, Christian Charpentier (Président CES) demande une précision au PV de la CSO sur la colonne nommée « personnes qui assurent le suivi des installations ».

Yoan Cabiro et Gérard Pajot précisent bien qu'il n'est pas question de se substituer au travail de la CES mais plutôt de proposer des implantations en fonction de la configuration des stades (nombre de couloirs, de sautoirs, de cages de lancers) ; il y a donc, à cet effet, une personne nommée par territoire.

8.1- EXAMEN DES PROPOSITIONS DE LA CSO POUR VALIDATION

En l'absence de Philippe Lafourcade, excusé (réunion de la CSO fédérale), Gérard Pajot présente les propositions de la CSO (réunie le 17 février dernier) :

8.1.1- INTERCLUBS

Le premier tour se déroulera sur trois sites pour les clubs en N1 : Angoulême (club support : Grand Angoulême Athlétisme), Brive (club support : l'Entente Brive Tulle Athlé*), Bordeaux (club support : Bordeaux Athlé*).

Il est proposé une poule N2 à 24 clubs pour le premier tour (sur trois ou quatre stades). À l'issue du premier tour, proposition d'une finale N2A à 8 clubs (sur un stade à 8 couloirs) et deux finales N2B à 6 clubs ; ces deux finales seront géographiques en fonction des résultats du premier tour. Un appel à candidature pour l'organisation de ces finales sera fait auprès des clubs de N2 et l'attribution sera faite à l'issue du premier tour, par la CSO.

Les jurys de base des interclubs seront constitués par la CSO, en amont des épreuves.

Une réflexion est en cours pour l'organisation de finales géographiques « Excellence et Promotion ».

8.1.2- CALENDRIER ÉTÉ 2017

Le Président indique que ce calendrier intégrera les dates des réunions du bureau et du CD dans un même document récapitulatif (format FFA) et les dates et lieux des championnats Athlé Piste, Marche, Hors-Stade et Masters.

Intervention d'Hélène Haslay *Présidente de la CR Marche* pour indiquer que dès l'an dernier, l'implantation des championnats de durée de marche avait été fixée à Bayonne les 25 et 26 mars, par la Commission Régionale de Marche LAA.

Elle regrette d'avoir oublié d'en faire part à la LANA ; ce championnat n'était donc pas inscrit au calendrier. Pour autant elle demande que ces championnats soient inscrits au calendrier.

Le Président précise que c'est prévu. *Accord unanime.*

- Championnat 5000m et 10 000m marche (17-18 juin) : pour les cadets et juniors avec un seul départ. Le championnat de 20 km devra être organisé à une autre date à déterminer.
- Championnats épreuves combinées LANA (3 et 4 juin) à Saintes (club support : Athlétisme Sud 17*) : inquiétude pour le jury du fait des France FFSU.
- Championnats individuels CJES LANA (17 et 18 juin) à Angoulême (club support : Grand Angoulême Athlétisme)
- Championnats individuels Minimes (25 juin) à Brive (club support : Entente Brive Tulle Athlé*)
- Finales Pointe d'Or B, Benjamins/Minimes (2 juillet) : la CSO fera un appel à candidature auprès des clubs de 33, 40, 47, 64.

8.1.3- MODALITÉS DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS LANA

Propositions de la CSO :

- Pour les CJES : tableau de minima. Les athlètes ayant réalisé ces minima seront qualifiables et devront confirmer leur participation sur le site de la LANA pour le mardi précédant la compétition (22h00 dernier délai).
- Pour les Minimes : proposition d'un tableau de quota par épreuves au bilan. Les athlètes qualifiables devront être confirmés par leur club pour participer. À l'issue de ces confirmations (ou non) la liste des athlètes qualifiés (nombre correspondant au quota) sera définitive.

- Finale Pointes d'Or B : proposition de retenir 50 BEM, 50 BEF, 50 MIF, 50 MIM. À noter que les athlètes qualifiés pour les finales Nationales aux Pointes d'Or **A** (8 et 9 juillet à Angoulême) ne pourront pas participer à la finale **B** (2 juillet).

Le Président intervient à propos de l'organisation de la finale des Pointes d'Or **A** à Angoulême pour savoir s'il y a une convention envisagée avec la FFA et quelle sera la composition du COL puisque cette attribution fédérale s'est décidée avant la fusion des 3 ligues.

Il demande à Nicole Duclos de bien vouloir se renseigner à ce sujet.

À l'issue de cette présentation, et après quelques échanges, le Président fait procéder à un vote pour l'adoption des orientations estivales 2017 proposées par la CSO. *Approuvées à l'unanimité.*

8.1.4- INFORMATIONS DIVERSES

- Le championnat LANA de cross-country 2018 (½ finales des Championnats de France) aura lieu sur le territoire de l'ex Aquitaine (sauf la Dordogne) sur la base du cahier des charges établi et actualisé depuis les ½ finales 2017 de Cognac. Celui-ci sera diffusé dans les prochaines semaines. Un appel à candidature est lancé. À cette occasion, pourquoi ne pas créer un challenge Minimes de clubs à la place des inter-comités avec des courses à classement individuel ? À réfléchir.
- Une rencontre estivale Minimes « inter-comités départementaux » a été programmée par la CRJ le 17 juin, le même WE que les championnats LANA CJES. La CRJ sera saisie pour proposer si possible une autre date. *Approuvé à l'unanimité.*

Christian Charpentier fait remarquer que, chaque comité départemental ayant statutairement une commission des jeunes obligatoire, il serait peut être bon de réunir une commission plénière CRJ LANA à ce sujet.

- Date pour une CSO plénière : pour limiter les déplacements des uns et des autres, il est demandé à Nicole Duclos de voir s'il est possible de la prévoir le 1^{er} avril, après l'assemblée générale LANA. Affaire à suivre. Rappel est fait de la composition de la Commission Plénière.

Le Président rappelle certaines dates :

- Championnat de France FFSU : les 3 et 4 juin 2017 à Rebeilleau (inquiétude concernant le jury)
- Championnat de France UNSS en salle : 31 janvier 2018 à Bordeaux
- Candidature du SA Mérignac pour l'organisation des Championnats de France 2018 des 20 km et 50 km marche : demande de l'accord du comité directeur pour donner un avis favorable. La LANA sera impliquée dans l'organisation. *Accord à l'unanimité.*

9- INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS CONTINUES ET DIPLÔMANTES 2017, DIRIGEANTS ET OFFICIELS

9.1- COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES

Marie-Anne Gorichon-Dias fait le point sur les travaux de sa commission (formations, examens) : cf. PV de réunion de la COT.

À l'annonce de la session d'examens des officiels régionaux prévue en juin, Yoan Cabirol demande comment faire pour les « juges-jeunes » (moins de 30 ans) qui ne sont pas encore régionaux. En effet, il précise que dans l'ex ligue du Limousin les examens étaient habituellement positionnés en avril (en amont des interclubs). Il demande donc une dérogation pour valider dès que possible un juge-jeune (qui n'a pas encore passé l'épreuve écrite).

Marie-Anne Gorichon-Dias rappelle que la réglementation des interclubs date déjà de l'année dernière et qu'en conséquence les clubs auraient dû anticiper la formation au niveau régional de juges-jeunes.

S'ensuit un long débat parfois bien trop passionné où chaque intervenant avance ses arguments.

À l'issue de ces échanges, le Président rappelle qu'il n'est pas question de valider un diplôme sans évaluation dans les conditions requises, y compris sur la pratique (pratiquer ne suffit pas, il faut la présence d'un juge fédéral pour évaluer le juge en formation).

Il précise qu'une fiche d'évaluation est disponible et que l'on peut se la procurer auprès de la Ligue.

Il rappelle aussi qu'il avait, dès la rentrée de septembre, prévenu auprès de nombre de ligues dont celles de la LANA de la nécessité de prévoir les formations diplômantes au niveau régional pour les juges-jeunes (moins de

trente ans) pour les clubs en prévision des interclubs N2-N1-Élite, où il est fait obligation en 2017 d'avoir au moins un juge-jeune Régional !

De manière tout à fait exceptionnelle, et du fait de la nouvelle organisation LANA, il demande aux membres de se prononcer sur la proposition suivante, qui ne sera qu'une solution transitoire valable uniquement cette année :

Pour tous les clubs et seulement en vue des interclubs 2017, que soit offert aux juges-jeunes départementaux (un par club) la possibilité de passer l'examen régional sous le contrôle de la COT, avec toutes les conditions requises dont la pratique validée par une fiche d'évaluation remplie par un juge fédéral extérieur au territoire d'origine du candidat.

Pour 14

Contre 10

Abstentions 5

Proposition adoptée

9.2- FORMATION DE DIRIGEANT RÉGIONAL

Martine Laval *Présidente Commission Formation Régionale* informe les membres que seuls 5 des 9 candidats inscrits à l'examen Dirigeant 2^{er} degré peuvent être présents à la session se déroulant à l'île d'Oléron. Les 4 autres le passeront le 1^{er} avril à Angoulême.

10- TRAVAUX ET RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Hélène Denéchau *Secrétaire Générale* remercie les Présidents de commissions pour le retour plutôt rapide des comptes rendus des commissions. Une note précisant la procédure de convocation, le retour des comptes rendus et la mise en ligne desdits documents a été envoyée à chaque président de commission.

10.1- COMMISSION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Christian Charpentier précise que les référents territoires pour la CES seront : pour le Poitou-Charentes Éric Raul, pour la Gironde René Meyer, mais à confirmer.

D'ores et déjà il note qu'un inventaire des stades qui sont utilisés mais ne sont pas encore classés s'impose.

Le Président indique que pour le territoire Limousin-Périgord, le référent est Didier Serru.

10.2- COMMISSION COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Patrick Gaumondie *vice-Président délégué et Président de la Commission* fait part de la mise au travail de sa commission, bien aidée en cela par trois salariés LANA (agents de développement).

Le Président rappelle que les salariés doivent être dans le « faire » et apportent leur expertise ou contribution facilitatrice mais que ce sont les élus, dans le « faire-faire », qui décident. La priorité pour l'instant étant de travailler sur le logo LANA.

Gérard Pajot regrette que, sur le site Facebook, les championnats de France n'aient pas tous été traités de manière égale : il précise que si les Championnats de France Élite en salle ont été très bien traités (tant en amont qu'en aval), il n'en a pas été de même pour les France de cross et de lancers longs. Il demande une plus grande régularité dans le traitement des informations.

Le Président profite pour rappeler que le site LANA est « alimenté » au siège LANA par :

- Alexandra Valegeas (résultats des athlètes LANA et priorité du site sur la gestion Facebook)
- les CTS pour les infos techniques
- Philippe Lafourcade pour tous les aspects sportifs (CSO)
- Aline Ligeron pour la mise en ligne de documents divers (informations administratives, calendriers, PV, etc.)

Les sites des territoires sont alimentés comme suit :

- Limousin-Périgord : Cyrielle Vives
- Gironde : le secrétariat CD33
- En 40-47-64 : Philippe Lafourcade
- Poitou-Charentes : Jérémy Baty

Tous ces sites sont en cours d'actualisation LANA.

Remarque de Martine Laval qu'il serait bon que toutes les informations LANA circulent aussi via les comités. C'est ce qui est fait quand ils sont concernés.

11- RÉCOMPENSES FÉDÉRALES AG FFA 14 ET 15 AVRIL 2017 (CLUB ET D.E.O DE L'ANNÉE)

À ce jour, seul les territoires « 40-47-64 » et Poitou-Charentes ont fait parvenir des candidatures.

Le comité directeur ne peut donc pas statuer pour proposer à la FFA pour le 15 mars un club, un dirigeant, un entraîneur, un officiel.

Le Président propose que les autres territoires fassent parvenir leurs « candidats » ou que ceux ayant déjà transmis complètent éventuellement leurs propositions avant le 17 mars, pour permettre au prochain bureau exécutif qui se réunit le 20 mars de statuer. *Accord à l'unanimité.*

Il indique que tous les « nominés » par les territoires seront honorés lors de l'AG LANA du 1^{er} avril, en même temps que seront remis les trophées des deux Challenges des ½ finales des Championnats de France de cross-country 2017 de Cognac.

12- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LANA 1^{ER} AVRIL 2017 À ANGOULÊME

12.1- ADMINISTRATIF

Les convocations aux clubs ont été envoyées en temps utile ; les documents nécessaires aux débats vont l'être, dès qu'ils seront finalisés (budget prévisionnel, etc.). La réservation des repas est à prévoir avant le 21 mars auprès du Comité Départemental de Charente.

12.2- COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Jacqueline Dolosor, en tant que présidente de la CSR, est chargée de la mise en place du contrôle des pouvoirs des représentants des clubs. Une réunion de la CSR se tiendra à cet effet le 17 mars.

Chaque référent CSR de territoire, secondé par deux autres personnes à désigner, contrôlera les pouvoirs des clubs d'un territoire différent du leur.

Le secrétariat LANA préparera un bordereau d'émargement des clubs par territoire et des votes à bulletins secrets si besoins.

13- POINTS DIVERS

13.1- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE ET CONGRÈS (14 ET 15 AVRIL À AMIENS)

Les 17 délégués des clubs LANA ont répondu et sont aujourd'hui connus.

Leur hébergement est d'ores et déjà réservé à Amiens, pour les nuitées du jeudi et vendredi soir.

Pour le déplacement, le train reste la meilleure option. Après quelques échanges, il est envisagé que chaque délégué s'occupe de la réservation de son billet de train et sera remboursé sur présentation des justificatifs.

Un courrier sera néanmoins envoyé à tous les délégués pour l'organisation du déplacement.

13.2- GUIDE PRATIQUE DU DIRIGEANT SPORTIF

Les élus qui le souhaitent peuvent retirer avant de partir, auprès de Jean-Pierre Rouquier *Trésorier Général*, un guide pratique du dirigeant sportif (15 ont été achetés pour les élus).

D'autres sont disponibles si besoin ou demandes.

La réunion se termine à 18h40.

Daniel Arcuset
Président

Hélène Denéchau
Secrétaire Générale